



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2014

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 3 juin 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil: MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser a motivé son absence.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Marie-Lise Laporte, décédée le 6 mai à l'âge de 68 ans;
- Madame Anne-Marie Vigeant, décédée le 22 mai à l'âge de 60 ans;
- Monsieur Raoul Fillion, le 26 mai dernier à l'âge de 65 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2014-06-320 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De retirer l'article 33 de l'ordre du jour – Demande de municipalisation du lot 5 370 808.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

Avant de procéder à la première période de questions, madame la mairesse fait une déclaration suite au dévoilement dans le journal La Presse, d'une partie des faits reprochés à l'ancienne mairesse Sylvie Berniquez St-Jean dans le cadre des accusations criminelles portées contre elle.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Madame Diane Dubois

- Demande l'épandage d'abat de poussière sur la Terrasse Filion.

Madame Caroline Provencher

- Devons-nous être citoyen pour adresser une question au conseil municipal?
- Peut-on obtenir une copie du plan d'implantation de l'immeuble construit près de sa propriété.

Monsieur Patrick Thifault

- Fait lecture d'un article paru dans le journal La Presse au cours du mois de mai dernier – Long débat à ce sujet.

RÉSOLUTION 2014-06-321 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de vingt (20) minutes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (suite)

Monsieur Serge Rippeur

- La Ville a-t-elle un plan de communications pour rehausser l'image de la Ville suite aux scandales de corruption concernant la Ville?
- Peut-on envisager d'autoriser Costco à vendre de l'essence?

Monsieur Ménard

- Problème de stationnement de nuit dans le Faubourg Boisbriand.

RÉSOLUTION 2014-06-322 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prolonger la période de questions allouée aux citoyens, d'une période additionnelle de vingt (20) minutes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (suite)

Monsieur Racine

- Question concernant l'article 33 de l'ordre du jour – A été satisfait que la question soit répondue lors de l'intervention de madame Caroline Provencher.

Monsieur Michel Rhéaume

- Demande si tous les membres du conseil ont reçu sa lettre déposée à la séance du 6 mai dernier.

RÉSOLUTION 2014-06-323

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 33, RUE ÉLISABETH - LOT 2 108 966 – ZONE R-1 303 – DOSSIER 1404-DM-240

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la résidence située au 33, rue Élisabeth, lot 2 108 966 du cadastre du Québec, dans la zone R-1 303;

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 7 mai 2014 portant le numéro R-14-CU-2543;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir la norme minimale du rapport plancher/terrain à 40,0 % pour l'agrandissement de la résidence située au 33, rue Élisabeth, alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige un rapport plancher/terrain maximal de 35,0 % dans la zone R-1 303.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-324

AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6455 ET 6485, RUE DORIS-LUSSIER - LOTS 5 251 660, 5 251 661, 5 251 662 ET 5 111 250 - ZONE I-2 481 - DOSSIER 1404-DM-241

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour la construction d'un deuxième bâtiment sur le lot 5 251 661 (à être modifié) et les lots en commun 5 251 660 et 5 111 150 du cadastre du Québec, dans la zone I-2 481;

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 7 mai 2014 portant le numéro R-14-CU-2545;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir le rapport espace bâti/terrain minimal à 0,118 pour la construction d'un deuxième bâtiment sur le lot 5 251 661 (à être modifié) et les lots en commun 5 251 660 et 5 111 150 du cadastre du Québec, alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 0,15 dans la zone I-2 481.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-325
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 20865,
CHEMIN DE LA CÔTE NORD – LOT PROJETÉ 5 292 267 - ZONE I-3 482 -
DOSSIER 1405-DM-242**

Monsieur Denis Hébert, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure suite à une décision du promoteur de changer son projet initial de construire un groupe de bâtiments individuels en projet intégré d'ouverture d'une nouvelle rue publique conventionnelle, dans la zone I-3 482;

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 12 mai 2014 portant le numéro R-14-CU-2555;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accorder une dérogation mineure suite à une décision du promoteur de changer son projet initial de construire un groupe de bâtiments individuels en projet intégré d'ouverture d'une nouvelle rue publique conventionnelle, ayant pour effet :

- d'établir l'espace bâti/terrain minimal à 0,143 mètres carrés alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 0,15 mètre carré dans la zone I-3 482;
- d'établir la marge de recul avant secondaire à 13,57 mètres alors que le règlement exige 15,00 mètres dans la zone I-3 482;
- d'établir la largeur de la bande de verdure entre la rue et le stationnement à 1,71 mètre alors que la norme prescrite est de 2,00 mètres dans la zone I-3 482;
- d'établir le nombre requis de cases de stationnement à 105 alors que la norme prescrite au règlement exige 115 cases.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-326
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014, tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-327
RÈGLEMENT RV-992-11-6 – ADOPTION

Attendu que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2014;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-992-11-6 modifiant le Règlement RV-992-11 sur l'enlèvement des déchets, l'établissement d'un système de collecte sélective et l'imposition d'une compensation à ces fins.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-328
RÈGLEMENT RV-1441-019 – PREMIER PROJET - ADOPTION

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le premier Projet de Règlement RV-1441-019 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux boîtes de dons caritatifs.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-329
RÈGLEMENT RV-1560 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 6 mai 2014;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1560 décrétant l'installation d'un bâtiment multifonctionnel à la pépinière municipale et son financement par emprunt au montant de 178 188 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-330
RÈGLEMENT RV-1442-002 – PROJET – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le projet de Règlement RV-1442-002 modifiant le Règlement RV-1442 sur la construction en ce qui a trait aux normes externes applicables.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-331
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 21 mai 2014 pour le Règlement RV-1563 décrétant l'acquisition d'équipement et la réfection du toit de l'hôtel de ville et son financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-332
RÈGLEMENT RV-1355-2-7 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-7 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

**RÉSOLUTION 2014-06-333
RÈGLEMENT RV-1441-018 - AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-018 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux normes externes applicables.

RÉSOLUTION 2014-06-334
RÈGLEMENT RV-1441-019 - AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1441-019 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait aux boîtes de dons caritatifs.

RÉSOLUTION 2014-06-335
RÈGLEMENT RV-1444-002 - AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1444-002 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats.

RÉSOLUTION 2014-06-336
RÈGLEMENT RV-1444-003 - AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1444-003 modifiant le Règlement RV-1444 sur l'émission des permis et certificats en ce qui a trait aux conteneurs de dons caritatifs.

RÉSOLUTION 2014-06-337
RÈGLEMENT RV-1529-2 - AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1529-2 modifiant le mode de financement prévu au Règlement RV-1529 autorisant l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590.

RÉSOLUTION 2014-06-338
RÈGLEMENT RV-1540-1 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1540-1 modifiant le mode de financement prévu au Règlement RV-1540 décrétant des travaux de réfection de rues pour l'année 2013 et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2014-06-339
RÈGLEMENT RV-1552-1 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1552-1 modifiant le Règlement RV-1552 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2014.

RÉSOLUTION 2014-06-340
RÈGLEMENT RV-1564 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1564 décrétant des travaux de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et aménagements paysagers sur l'avenue Moïshe et le passage Olsen et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2014-06-341
RÈGLEMENT RV-1567 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1567 décrétant des travaux de pavage sur l'avenue Moïshe et le passage Olsen et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2014-06-342
RÈGLEMENT RV-1568 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1568 décrétant le retrait du caractère public du lot 5 515 728.

RÉSOLUTION 2014-06-343
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 24 avril au 21 mai 2014, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-344
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 avril au 15 mai 2014 montrant un total des activités de 4 164 118,74 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 000 804,19	
Activités financières d'investissement	287 190,95	
Total des chèques fournisseurs		3 287 995,14
Salaires – Dépenses	1 401 326,41	
Salaires - Déductions	(525 202,81)	
Total des salaires nets		876 123,60
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 164 118,74

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-345
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 16 mai 2014, révisée le 20 mai 2014, montrant un total de 361 848,42 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-346
APPROPRIATION DU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approprier le somme de 17 000 \$ du fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels pour l'acquisition du matériel nécessaire pour la réalisation d'un parc à chiens près du parc Fillion, projet 799036.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-347
SOUMISSIONS – SCÈNE POUR LA FÊTE NATIONALE 2015, 2016 ET 2017 – CONTRAT 2014-1384**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une scène pour la Fête nationale 2015, 2016 et 2017, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Stageline Scène Mobile inc. – division location 827, boulevard De L'ange-Gardien L'Assomption (Québec) J5W 1T3	43 115,63 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Sylvain Benoit, directeur du Service des loisirs ainsi que l'état de vérification du Service du greffe, dans lesquels il est mentionné que la soumission est irrecevable, le soumissionnaire ayant omis de fournir un cautionnement de soumission par chèque certifié ou traite bancaire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 20 mai 2014.

DE rejeter l'offre de Stageline Scène Mobile inc. – division location pour la fourniture et l'installation d'une scène pour la Fête nationale 2015, 2016 et 2017, celle-ci étant irrecevable.

D'autoriser le Service des loisirs à retourner en soumission.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-348
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC PGA –
COLONNES LUMINEUSES – CONTRAT 2014-1386-1 – RÈGLEMENT
RV-1547**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du parc PGA, colonnes lumineuses, la Ville n'a reçu aucune soumission;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 27 mai 2014.

D'autoriser le Service du génie à négocier un avis de changement à même le contrat octroyé à Charex inc., adjudicataire du contrat d'entrepreneur général pour les travaux d'aménagement du parc PGA (contrat 2014-1369) en vertu de la résolution 2014-05-275, adoptée le 6 mai 2014, pour le volet « colonnes lumineuses ».

Monsieur le conseiller Mario Lavallée demande le vote sur cette résolution.

Votent pour : Les conseillers Érick Rémy, Christine Beaudette, Jonathan Thibault, Denis Hébert et la conseillère Lori Doucet.

Votent contre : La conseillère Lyne Levert et le conseiller Mario Lavallée.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2014-06-349
SOUSSIONS – ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE JOHN
DEERE 2014 – CONTRAT 2014-1387 – RÈGLEMENT RV-1557**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'une tondeuse frontale John Deere 2014, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Centre Agricole JLD inc. 12535, route Arthur-Sauvé Mirabel (Québec) J7N 2C2	41 956,60 \$
J.-René Lafond inc. 3203, chemin Charles-Léonard Mirabel (Québec) J7N 2Y7	53 463,37 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 13 mai 2014;

D'accepter l'offre de Centre agricole J.L.D. inc. au montant de 41 956,60 \$ (toutes taxes incluses) pour l'acquisition d'une tondeuse frontale John Deere 2014;

D'imputer la dépense au Règlement RV-1557.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-350
SOUSSIONS – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE
L'ARÉNA – CONTRAT 2014-1389**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien et maintenance de l'aréna, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	Total (taxes inc.) 1 ^{re} et 2 ^e année Glace numéro 1	Total (taxes inc.) 1 ^{re} et 2 ^e année Glace numéro 2	GRAND TOTAL (taxes incluses)
Services D'Entretien M.C.Y. inc. 36, Carré Lionel-Groulx Blainville (Québec) J7C 3S4	195 457,52 \$	195 457,52 \$	390 915,04 \$
Sogep inc. 375, boulevard Roland-Therrien Bureau 400 Longueuil (Québec) J4H 4A6	252 887,52 \$	252 887,52 \$	505 775,04 \$
Sodem inc. 101, boulevard Roland-Therrien, Bureau 110 Longueuil (Québec) J4H 4B9	268 955,26 \$	268 955,26 \$	537 910,52 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 20 mai 2014.

D'accepter l'offre de Services d'entretien M.C.Y. inc. au montant de 390 915,04 \$ (toutes les taxes comprises) pour les travaux d'entretien et de maintenance de l'aréna pour une période de deux ans, soit du 15 juin 2014 au 15 juin 2016.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 730 20 419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-351
SOUMISSIONS – ACQUISITION DE QUATRE (4) CAMIONS FORD F-150
2014 – CONTRAT 2014-1391 – RÈGLEMENT RV-1557**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'acquisition de quatre (4) camions Ford F-150 2014, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Ovale Ford Lincoln inc. 7100, St-Jacques Ouest Montréal (Québec) H4B 1V2	89 993,23 \$
Ventes Ford Elite (1978) inc. 2171, boulevard Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Y 1T1	93 908,13 \$
Blainville Ford inc. 600, boulevard Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H9	94 002,40 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 27 mai 2014.

D'accepter l'offre de Ovale Ford Lincoln inc. au montant de 89 993,23 \$ (toutes les taxes comprises) pour l'acquisition de quatre (4) camions Ford F-150 2014.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1557.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-352
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE VENTILATION DE LA SALLE DES
PRESSES INOS DE L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2014-1392**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de ventilation de la salle des presses INOS de l'usine d'épuration, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. 1610, rue Guillet Laval (Québec) H7L 5B2	400 860,34 \$
St-Pi-Air Mécanique du Bâtiment inc. 740, rue Marion Joliette (Québec) J6E 8S2	572 834,19 \$

ATTENDU l'évaluation des offres et la recommandation de monsieur André Lapointe, directeur du Service du génie;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, en date du 3 juin 2014.

D'accepter l'offre de Les Entreprises de réfrigération L.S. inc. au montant de 400 860,34 \$ (toutes les taxes comprises) pour les travaux de ventilation de la salle des presses INOS de l'usine d'épuration.

D'imputer la somme de 325 632,20 \$ (taxes nettes) au Règlement RV-1367 et la somme de 35 955,15 \$ (taxes nettes) à la réserve pour imprévus de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-353
CONVENTION DE FIDUCIE – COMITÉ DE RETRAITE

ATTENDU la modification dans la formation du comité en raison de changements des membres siégeant sur le Comité de retraite;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer une convention de fiducie entre la Ville de Boisbriand et les membres du Comité de retraite, datée du 30 mai 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-354
RÉCLAMATION POUR TAXES D'EAU IMPAYÉES PAR LA
COMMUNAUTÉ JUIVE DE BOISBRIAND – DOSSIER P-306

ATTENDU l'arrêt de la Cour d'appel prononcé le 31 janvier 2014 dans la cause portant le numéro 500-09-021784-111;

ATTENDU QUE par cet arrêt, la Cour d'appel a accueilli la requête de la Ville en rejet d'appel et rejeté en conséquence le pourvoi en appel de la Communauté juive de Boisbriand;

ATTENDU QUE dans le même arrêt, la Cour d'appel a déclaré dilatoire et abusif le pouvoir en appel de la Communauté et réservé en conséquence à la Ville le droit de réclamer aux appelantes les dommages en résultant, notamment au chapitre des honoraires extrajudiciaires raisonnables;

ATTENDU QUE pour éviter un litige sur cette question des dommages-intérêts, la Ville et la Communauté ont négocié et conclu, par l'intermédiaire de leurs procureurs respectifs, une entente de principe à cet égard;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver l'entente de principe verbale intervenue avec les procureurs de la Communauté en vertu de laquelle celle-ci versera à la Ville une somme globale de 250 000,00 \$ payable en cinq (5) versements mensuels égaux et consécutifs de 50 000,00 \$ à compter du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 1^{er} mars 2015;

De reconnaître que ce paiement est consenti par la Communauté à la Ville en règlement complet et final de la réclamation en dommages que la Ville est en droit de faire valoir contre le Communauté en vertu de la décision de la Cour d'appel du 31 janvier 2014;

D'autoriser les procureurs de la Ville à faire homologuer cette transaction par les autorités judiciaires compétentes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-355
CESSION PAR FBGP INC. – LOT 5 450 830 – DOSSIER 1837**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De ratifier la promesse de cession du lot 5 450 830 (partie du lot 4 160 773) du cadastre du Québec par FBGP. inc. (autrefois Faubourg Boisbriand G. P. inc.) convenue le 19 décembre 2013.

De consentir à la signature d'un acte de cession du lot 5 450 830 du cadastre du Québec par FBGP. inc. (autrefois Faubourg Boisbriand G. P. inc.) selon les termes et conditions de l'entente convenue entre la Ville et Faubourg Boisbriand G. P. inc. le 19 décembre 2013.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-356
CESSION PAR FBGP INC. ET SERVITUDE DE PASSAGE – LOT
5 443 959 – DOSSIER 1883**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De consentir à la signature d'un acte de cession du lot 5 443 959 du cadastre du Québec par FBGP. inc. (autrefois Faubourg Boisbriand G. P. inc.) selon les termes et conditions de l'entente convenue entre la Ville et Faubourg Boisbriand G. P. inc. les 8 et 15 octobre 2013.

De consentir à l'établissement d'une servitude de passage sur une partie du lot 5 443 959 permettant de créer deux(2) accès d'environ onze mètres (11 m) de largeur servant d'entrée et de sortie de part et d'autre du lot en faveur du lot 5 443 958 appartenant à FBGP. inc., le tout sous réserve de l'existence d'un pilastre de béton destiné à supporter des piliers de l'enseigne de signalisation du ministère des Transports du Québec.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-357
MODIFICATION D'UNE RÉOLUTION – DEMANDE D'UNE SUBVENTION
– PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS
(PIQM) – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE modifier la résolution 2014-01-035 adoptée le 21 janvier 2013 aux fins de préciser que le projet vise la réalisation de jardins communautaires intergénérationnels à la pépinière municipale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-358
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées aux parcs Charbonneau et Pellerin, lors de la tenue de deux événements de fin de saison tenus du 11 au 27 août 2014 et du 4 au 7 septembre 2014 septembre 2013 organisés par l'organisme A.B.C.B. et ce, conditionnellement à l'obtention d'un permis pour vente de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec

Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et l'Association devra assurer une surveillance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-359
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES – JOURNÉES DE LA CULTURE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées à l'occasion de la soirée d'ouverture des Journées de la culture qui se tiendra à la Maison du citoyen et Place de la culture, le vendredi 26 septembre 2014;

D'autoriser le Service des loisirs à déposer une demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-360
SIGNATURE D'UNE ENTENTE – REGROUPEMENT DES GENS
D'AFFAIRES DE BOISBRIAND – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

ATTENDU la résolution 2012-04-180 autorisant la conclusion d'une entente pour le versement d'une subvention pour les années 2012-2013 et 2013-2014;

ATTENDU que la Ville souhaite se joindre aux efforts du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB), pour assurer le maintien de la vitalité économique sur son territoire, faciliter le réseautage entre entreprises et la promotion de l'achat local;

ATTENDU la compétence générale accordée aux municipalités, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q. c. C-47.1, leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population;

ATTENDU les discussions avec les représentants du RGAB;

ATTENDU la lettre du RGAB datée du 23 mai 2014;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler cette entente.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter le projet d'entente de versement d'une subvention pour les années 2014-2015 et 2015-2016 pour un montant de 50 000 \$ par année au Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand consistant en une subvention de 25 000 \$ pour défrayer le coût annuel d'abonnement de tous les commerces et industries ayant un établissement à Boisbriand puis la somme de 25 000 \$ par années pour l'organisation d'une campagne d'achat local, laquelle doit avoir été préapprouvée par le conseil municipal.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer l'entente avec le Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand (RGAB) ainsi que tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

D'autoriser le trésorier de la Ville à procéder au versement de la subvention prévue à l'entente selon les modalités qui y sont prévues, telle dépense étant prévue au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-361
PÊCHE SUR GLACE – HIVER 2014-2015 – RECONDUCTION DU
PROJET PILOTE**

ATTENDU la résolution 2012-11-595, adoptée le 6 novembre 2012 visant à la mise en place du projet pilote pour l'installation de cabanes à pêches sur la rivière des Mille-Îles.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE reconduire le projet pilote du projet de pêche sur glace pour la saison hivernale 2014-2015, le tout conformément au document daté du 12 mai 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-362
ABROGATION D'UNE RÉSOLUTION – MARCHE POUR LAÏKA

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'abroger à toutes fins que de droit la résolution 2014-04-229, adoptée le 1^{er} avril 2014, visant à la tenue de la Marche pour Laïka.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-363
APPUI À LA VILLE DE MIRABEL – DÉMOLITION DE L'AÉROGARE DE L'AÉROPORT DE MONTRÉAL-MIRABEL

ATTENDU qu'en juillet 1992, Transports Canada cède la gestion des aéroports situés à Dorval et Mirabel, à Aéroports de Montréal (ci-après appelé ADM);

ATTENDU qu'en vertu d'un bail intervenu à cette époque avec le gouvernement du Canada, ADM devient locataire des terrains, des installations et des bâtiments affectés aux fins aéroportuaires;

ATTENDU qu'ADM doit, « gérer, exploiter et entretenir » les aéroports;

ATTENDU la décision d'ADM de transférer les vols internationaux de Mirabel vers Montréal qui pouvait engendrer des préjudices aux installations aéroportuaires de Mirabel;

ATTENDU qu'ADM cherche maintenant une nouvelle vocation à l'aérogare désaffectée depuis plusieurs années déjà;

ATTENDU que l'une des alternatives envisagées par ADM est la démolition de l'aérogare;

ATTENDU que la démolition de l'aérogare n'est pas pour la Ville de Mirabel une alternative et les municipalités de la région immédiate;

ATTENDU que la Ville de Mirabel est d'avis qu'ADM a l'obligation de maintenir les installations aéroportuaires;

ATTENDU la volonté de la Ville de Mirabel de participer au processus de recherche d'une nouvelle vocation pour l'aérogare;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE demander à ADM de ne pas procéder à la démolition des infrastructures de l'aérogare de l'Aéroport de Montréal-Mirabel;

DE demander à ADM d'autoriser la Ville de Mirabel à participer au processus de recherche d'une nouvelle vocation de l'aérogare afin de développer un projet structurant pour la région immédiate et la grande région de Montréal;

D'appuyer les démarches de la Ville de Mirabel à ce dossier;

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales, au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Transports du Canada, à la députée fédérale du comté de Argenteuil-Papineau-Mirabel, au député fédéral du comté de Marc-Aurèle-Fortin, à la députée provinciale du comté de Mirabel, au député provincial du comté de Groulx, au député provincial du comté de Blainville, à la députée provinciale de Mille-Îles et au président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-364 STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'avril 2014 montrant un total mensuel de 2 922 495 \$ et un cumulatif de 7 894 546 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-365 APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – AUVENT AU MUR – LE GRAIN DE BEAUTÉ – 403, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014 portant le numéro R-14-CU-2538 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'un auvent au mur pour le projet « Le Grain de Beauté » au 403, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation et la description de coupe de l'enseigne, préparées par Arts & Lettres inc., nommées Place 405, datées du 28 avril 2014 et comportant 1 page;
- Description des quatre projets d'affichage, préparée par Arts & Lettres inc., nommée Devanture, révision 15, datée du 20 mai 2014 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-366
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
AUVENT AU MUR – CORDONNERIE ÉRIC – 403A, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 239

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
 APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014 portant le numéro R-14-CU-2537 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Cordonnerie Éric » au 403A, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation et description de coupe de l'enseigne, préparées par Arts & Lettres inc., nommées Place 405, datées du 14 avril 2014 et comportant 1 page;
- Description des quatre projets d'affichage, préparée par Arts & Lettres inc., nommée Devanture, révision 15, datée du 20 mai 2014 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-367
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
AUVENT AU MUR – DÉPANNÉUR JANA – 409, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
 APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014, portant le numéro R-14-CU-2549 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour un auvent au mur pour le projet « Dépanneur Jana » au 409, chemin de la Grande-Côte dans la zone C-2 239 et plus amplement détaillée aux documents suivant :

- Simulation et description de coupe de l'enseigne, préparées par Arts & Lettres inc., nommées Place 405 révision 2, datées du 6 mai 2014 et comportant 1 page;

- Description des quatre projets d'affichage, préparée par Arts & Lettres inc., nommée Devanture, révision 15, datée du 20 mai 2014 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-368
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION -
AUVENT AU MUR – VOYAGE VASCO – 407, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – ZONE C-2 239

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014, portant le numéro R-14-CU-2539 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Voyage Vasco » au 407, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 239 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Simulation et description de coupe de l'enseigne, préparées par Arts & Lettres inc., nommées Place 405, datées du 14 avril 2014 et comportant 1 page;
- Description des quatre projets d'affichage, préparée par Arts & Lettres inc., nommée Devanture, révision 15, datée du 20 mai 2014 et comportant 1 page.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-369
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BARRACUDA BEACH CAFÉ – 4550, AVENUE
DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 406

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014 portant le numéro R-14-CU-2534 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Barracuda Beach Café » au 3315, avenue des Grandes Tourelles dans la zone C-3 406 et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne, préparées par Sticky Media et datées du 3 avril 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-370
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES MURALES – IMMODEV – 4550, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 475-1

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014 portant le numéro R-14-CU-2540 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes murales pour le projet « Immodev » au 4550, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 475-1 et plus amplement détaillée à la simulation visuelle et détails des enseignes, préparés par la firme Enseignes Barbo et datés du 14 mars 2014.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-371
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE MURALE – CONCEPT GARNEAU / VÉLO ESPACE – 3230,
AVENUE DES GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014, portant le numéro R-14-CU-2536 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « Concept Garneau / Vélo Espace » au 3230, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405 et plus amplement détaillée à la description et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparées par Enseignes Vision Dek-Or, datées du 30 septembre 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-372
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
RELOCALISATION DE L'ENSEIGNE SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE –
HOME DEPOT – 2400, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014, portant le numéro R-14-CU-2541 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour la relocalisation de l'enseigne sur poteau communautaire existante pour « Home Depot » au 2400, boul. du Faubourg, dans la zone C-3 403 et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation de l'enseigne, préparé par Stéphane Aubry, daté du 22 août 2013;
- Photo de l'enseigne existante, datée du 14 avril 2014.

Le tout selon les commentaires énoncés au rapport préparé par le Service d'urbanisme, daté du 2 mai 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-373
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
BÂTIMENT RÉSIDENTIEL – 381, MONTÉE SANCHE – ZONE C-1 138**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014, portant le numéro R-14-CU-2542 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage et au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de rénovation pour le bâtiment résidentiel implanté au 381, montée Sanche, dans la zone C-1 138, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Photo du bâtiment avant les travaux, datée du mois d'octobre 2012, par Google Street View;
- Photo du bâtiment, datée du 23 avril 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-374
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AUTORISATION DE
TERRASSE EXTÉRIEURE – BÂTON ROUGE – 3370, AVENUE DES
GRANDES TOURELLES – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 7 mai 2014, portant le numéro R-14-CU-2543 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation de terrasse extérieure pour le restaurant Bâton Rouge, implanté au 3370, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 405, plus amplement détaillée au plan de la terrasse extérieure, préparé par Dimarco Ferrao, daté du 19 mai 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-375
APPROBATION D'UNE DEMANDE D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER –
ÉDIFICES À BUREAUX – GROUPE DION – 20855 -20865, CHEMIN DE
LA CÔTE NORD – ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2014, portant les numéros R-14-CU-2553 et R-14-CU-2254 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 9 mai 2014, feuille 1 de 1, pour le bâtiment existant au 20865, chemin de la Côte Nord et celui en construction au 20855, chemin de la Côte Nord, dans la zone I-3 482.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-376
REFUS – CONCEPT ARCHITECTURAL ET DEMANDE DE
MODIFICATION AU GUIDE D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR À DOMINANTE RÉSIDEN-
TIELLE DU FAUBOURG BOISBRIAND – LES CONDOS DU FAUBOURG – RUE DES
FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2014, portant le numéro R-14-CU-2551, la demande de concept architectural et de modification du Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle du Faubourg Boisbriand, pour le projet « Les Condos du Faubourg » à moins que le constructeur respecte les conditions suivantes :

- que le ratio des cases de stationnement atteigne au moins 1,7 ;
- que le pourcentage de cases de stationnements intérieurs soit d'au moins 75%.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-377
PROJET DE LOTISSEMENT – PARC LINÉAIRE GRANDE-ALLÉE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le plan de lotissement pour la création des lots 5 515 728 (lot transitoire) et 5 515 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparé par monsieur Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, sous la minute 16127 et daté du 22 avril 2014.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-378
PROJET DE LOTISSEMENT – SURLARGEUR DE L'EMPRISE DE
L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver le plan de lotissement pour le remplacement des lots 4 160 772 et 4 160 773 par la création des lots transitoires 5 450 827 à 5 450 830 dont les lots 5 450 828 et 5 450 830 seront cédés à la Ville de Boisbriand pour permettre l'aménagement d'une partie de la piste cyclable sur l'avenue des Grandes Tourelles, tel que préparé par monsieur Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, sous la minute 15957 et daté du 17 décembre 2013.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-379
PLAN D'ACTION PÉPINIÈRE MUNICIPALE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter le plan d'action 2014 pour la pépinière municipale, daté d'avril 2014, tel que préparé par le Service d'urbanisme.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-380
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de mai 2014, tel que dressé en vertu du Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-381
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Josée Lavigne	Technicienne en documentation à la bibliothèque à compter du 16 juin 2014 et ne devant pas dépasser le 15 août 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Émilie Rochette-Jalbert	Animatrice responsable à l'@dabase à compter du 4 juin 2014, le tout en respect avec l'article 4.01d) i) et/ou ii) de la convention collective SCFP et selon les statuts suivants : employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Raphaël Maheu Richard Newton	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 4 juin 2014 et ne devant pas dépasser le 4 octobre 2014, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Richard Newton	Animateurs spécialisés au Service des loisirs à compter du 4 juin 2014, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Félix Gauvreau	Animateur spécialisé au Service des loisirs à compter du 4 juin 2014, le tout en respect avec l'annexe D, section D-1e) de la convention collective SCFP;
Gabriel Boyer-Maillé	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 4 juin 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a);

Olivier Dionne Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 4 juin 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2a);

Olivier Dionne Saisonnier journalier au Service des travaux publics à compter du 4 juin 2014, le tout en respect avec l'annexe D, article 2 a);

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-382
ENGAGEMENT – PERSONNEL NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'autoriser l'engagement du personnel non syndiqué suivant, à savoir :

Catherine Harvey Spécialistes escouade santé 0-5-30 au
Valérie Landry Service des loisirs à compter du 4 juin
2014 et ne devant pas dépasser le 27
septembre 2014;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-383
ENGAGEMENT – POSTE DE TECHNICIEN EN INFORMATIQUE/
BUREAUTIQUE, SYNDIQUÉ RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU
SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'engagement de Monsieur Stéphane Cancela au poste de technicien en informatique/bureautique, syndiqué régulier à temps complet au Service des technologies de l'information à compter du 16 juin 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2014-06-384
MODIFICATION À LA STRUCTURE DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

ATTENDU l'adoption du Schéma de couverture de risques le 1^{er} juin 2011;

ATTENDU la volonté de la Ville d'offrir un service de sécurité incendie permanent;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver le nouvel organigramme du Service de sécurité incendie de la Ville, lequel prévoit l'ouverture de 20 postes à temps plein, soit quatre équipes composées d'un lieutenant permanent à temps plein et de quatre pompiers permanents à temps plein, ci-dessous nommés : salariés;

DE combler tout poste permanent à temps plein par un processus d'embauche complet;

D'approuver que tous les salariés (temps plein, temps partiel et temporaires) à l'emploi du Service doivent :

- être formés pour travailler sur des équipes spécialisées afin de permettre au Service d'être en mesure de répondre à des appels nécessitant des équipes spécialisées 7 jours/7 et 24 heures/24;
- réussir les tests d'aptitudes en relation avec l'offre de services spécialisés avant d'être formés à cette fin;
- être en mesure d'offrir tous les services spécialisés comme condition de maintien de leur emploi;

D'accepter que la Ville offre ou offrira notamment les services spécialisés suivants à ses citoyens ainsi qu'aux Villes environnantes, sur demande ou selon des ententes à convenir :

- Désincarcération;
- Matières dangereuses;
- Premier répondant;
- Sauvetage en espace clos;
- Sauvetage nautique et sur glace;
- Sauvetage vertical;

Que les remplacements nécessaires des salariés à temps plein soient assumés par les salariés à temps partiels et temporaires à l'emploi du Service et que ceux-ci devront fournir un minimum de disponibilités suffisant pour permettre à la Ville d'offrir le service à temps plein ainsi que les services spécialisés;

D'approuver la mise en place des horaires à temps plein le ou vers le 1^{er} juin 2015 et la mise en place des services spécialisés le ou vers le 1^{er} juin 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-06-385 ORGANIGRAMME – MISE À JOUR

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver la mise à jour des organigrammes de la Mairie et direction générale, du Service de la trésorerie et les services et gestionnaires devant être effective à compter du 2 juillet 2014.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Revient sur ses propos prononcés en début de séance au sujet du dévoilement de certains faits appuyant les accusations criminelles portées contre une ancienne mairesse de Boisbriand. Déploire les allégations et/ou accusations portées à son sujet;
- Est fière des beaux projets planifiés devant prendre vie au cours de l'été;
- Fera partie d'une mission économique organisée par le Conseil intermunicipal de transport regroupant une délégation d'élus de la Communauté métropolitaine de Montréal et dont l'objectif est de se familiariser avec les projets innovateurs en transport en commun;
- Bon été.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Fête des voisins – Samedi 7 juin 2014;
- Déploire que les citoyens déposent trop tôt à la rue les gros rebuts surtout en période de déménagement;
- Tournoi de golf du Domaine Vert – Le 9 juillet au Club de golf Quatre Domaines;
- Petit Théâtre du Nord – Du 20 juin au 23 août 2014 – Présentation de la pièce « Peau d'ours », à la salle communautaire de la Ville de Blainville;
- Déploire être accusée par association dans les accusations portées à l'encontre de Madame Sylvie Berniquez St-Jean;
- Bonnes vacances.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Félicitations à la Troupe des Vagabonds de Boisbriand pour le spectacle du 30 mai dernier – Très belle prestation;
- Félicitations au Service des loisirs pour le programme des activités estivales;
- Revient sur les discussions du début de la séance et sur le rôle d'être un élu. Est fier d'être citoyen de Boisbriand.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Retour sur les discussions du début de la soirée. Qualifie l'opposition de mauvaise foi;
- Les Beaux Lundis – Jérôme Charlebois, le 4 août prochain – Invite les citoyens à y assister;
- Colloque sur la famille – Nous nous comparons avantageusement aux autres villes.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Retour sur le congrès de l'UMQ. A pu constater que l'administration de monsieur René Lachance et son équipe est vraiment proactive;
- Retour de la saison des Beaux Lundis – Invite les citoyens à y assister.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Assemblée générale annuelle de l'Association du hockey mineur – Le 4 juin 2014 à l'aréna de Boisbriand;
- Journée d'ouverture du soccer – Le 7 juin prochain;
- Ouverture de la piscine municipale – Le 14 juin prochain;
- BBQ de l'organisme Sodarrid – Le 20 juin prochain;
- Revient sur les discussions du début de la séance. Prends la défense du parti de la mairesse;
- Bon été.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Revient sur les discussions du début de la séance. Déploire également être accusé par association dans les accusations portées à l'encontre de Madame Sylvie Berniquez St-Jean. Réitère son intégrité et son intérêt pour le bien collectif. Souhaite que les tribunaux et les enquêteurs puissent compléter leur travail;
- Les Pionniers de Boisbriand, Ligue de sacs de sable et Oasis de Boisbriand – Souper de fin de saison dans les prochains jours;
- Nouveau skate park au parc Jean-Jacques-Rousseau – Ouverture à la mi-juillet;
- Bonnes vacances.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Formation d'un comité pour le contrôle des chats errants. Demande aux citoyens intéressés de communiquer avec madame Karine Hamel, responsable des relations avec les citoyens pour soit y collaborer ou demander de l'assistance;
- RGAB – Dernier déjeuner de la saison, le 4 juin 2015 au Restaurant Chez Milot, dès 7 h 15 – Conférencière Madame Sylvie Desaulniers des Caisses Desjardins;
- Tournoi de golf du RGAB et de la Chambre de commerce et industrie Thérèse-De Blainville, le 18 août 2014 au Golf le Blainvillier;
- Retour sur les propos de madame la conseillère Lyne Levert. Échanges entre ces dernières.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE (suite)

- Gala Stellar de la Chambre de commerce et de l'industrie Thérèse-De Blainville – Bonne chance aux compagnies de Boisbriand en nomination;
- Mercredi, il faut bouger c'est dans nos parcs – Boisbriand actif.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Michel Rhéaume
Article 41

Monsieur Éric Potvin
Article 41

Monsieur Ménard
Article 17

Monsieur Patrick Thifault
Articles 17 et 19

RÉSOLUTION 2014-06-386
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE lever la séance à 21 h 44.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière

